

Réunion du conseil d'administration

documents pour la réunion
du 28 octobre 2024

**Réunion du conseil d'administration (CA)
Lundi 28 octobre 2024 à 13 h (HE) sur Zoom**

Conseil d'administration

Stan Belevici, CRIC-CISR (président du CA)
 John Burke, CRIC (vice-président du CA)
 Marty Baram, CRIC
 Normand Beaudry
 Tim D'Souza
 Richard Dennis, CRIC
 Jennifer Henry
 Ben Rempel
 Jyoti Singh

Observateur ministériel

Peter Christensen, directeur adjoint,
 Admissibilité, Immigration, Réfugiés et
 Citoyenneté Canada

Invités

Lynn Stivaletti, directrice, Doane Grant
 Thornton S.E.N.C.R.L.
 Kashif Khan, gestionnaire, Doane Grant
 Thornton S.E.N.C.R.L.

Direction

John Murray, président et chef de la direction
 Russ Harrington, chef des opérations
 Jessica Freeman, directrice, Communications et
 relations avec les parties prenantes
 Laura Halbert, directrice, Conduite
 professionnelle
 Cathy Pappas, directrice, Inscriptions
 Beata Pawlowska, directrice, Normes
 professionnelles, recherche, éducation et
 politiques
 Victoria Rumble, secrétaire générale
 Joyce Chow Ng, contrôleur
 Fiona Damani, contrôleur adjointe

 Nithiya Paheerathan, coordonnatrice,
 administration du CA et secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ				
N°	Heure	Sujet	Présentateur.tric e	A/D
1	13 h 2 min	Mot de bienvenue et observations préliminaires a) Reconnaissance territoriale b) Présentations c) Conflit d'intérêts	Stan Belevici John Murray	Discussion
2	13 h 02 1 min	Approbation de l'ordre du jour proposé	Stan Belevici	Approbation (avec motion)
Durabilité				
3	13 h 03 47 min	Ébauche des états financiers annuels audités et ébauche du Rapport de l'auditeur Section A - Ébauche des états financiers annuels audités Section B - Ébauche du Rapport sur les résultats de l'audit	Tim D'Souza Lynn Stivaletti Kashif Khan	Approbation (avec motion)
Renseignements généraux				

4	13 h 50 5 min	Prochaine réunion du CA et AGA Date : 5 décembre 2024 Lieu : Laval (Québec)	Stan Belevici	Discussion
Séance à huis clos – Réunion fermée au public				
5	14 h	Ajournement	Stan Belevici	Approbation (avec motion)

NOTE

À l'attention du : **Conseil d'administration**
De : **Tim D'Souza, président, Comité des finances et de la vérification**
Objet : **Ordre du jour, point 3 – Approbation de l'ébauche des états financiers annuels audités**
Date : **28 octobre 2024**

Sommaire

L'ébauche des états financiers audités pour l'exercice ayant pris fin le 30 juin 2024 a été préparée par le cabinet Doane Grant Thornton. Le Comité des finances et de la vérification (CFV) recommande que l'ébauche des états financiers audités soit approuvée par le conseil d'administration (CA).

Action demandée

QUE :

- [1] l'ébauche des états financiers audités du Collège pour l'exercice ayant pris fin le 30 juin 2024 ainsi que le Rapport de l'auditeur indépendant, chacun des documents sous la forme présentée au CA, soient par la présente approuvés;
- [2] le président du CA et le président du CFV soient par la présente autorisés à signer l'État de la situation financière faisant partie desdits états financiers afin de témoigner d'une telle approbation.

Discussion/analyse

Le CFV s'est réuni le 2 octobre 2024 pour examiner l'ébauche des états financiers audités du Collège. Ces états financiers ont été présentés par Lynn Stivaletti et Kashif Khan au cours de la réunion.

Doane Grant Thornton, un cabinet de comptables professionnels agréés et d'experts-comptables agréés, a agi à titre d'expert-comptable du Collège. Le cabinet a procédé à un examen virtuel des documents pertinents pour la période en question et a préparé le Rapport de l'auditeur indépendant, ainsi que les états financiers audités et les documents connexes.

En se basant sur l'examen effectué par le cabinet, le CFV recommande au CA d'approuver les états financiers audités. Cette recommandation fait suite à un examen approfondi des documents financiers et à des discussions tenues lors de la réunion du 2 octobre 2024.

Références

Section A – Ébauche des états financiers annuels audités
Section B – Ébauche du Rapport sur les résultats de l'audit

États financiers

Collège des consultants en immigration et en
citoyenneté

30 juin 2024

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 – 2
État de la situation financière	3
État de l'évolution des actifs nets	4
État des résultats d'exploitation	5
État des flux de trésorerie	6
Notes accompagnant les états financiers	7 – 12

Rapport de l'auditeur indépendant

Doane Grant Thornton LLP
Suite 400
123 Commerce Valley Dr. East
Markham, ON
L3T 7W8
T +1 416 366 0100
F +1 905 475 8906

Au conseil d'administration du
Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté (le « Collège »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2024 et les états de l'évolution des actifs nets, d'exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes accompagnant les états financiers, y compris un résumé des principales conventions comptables.

Nous pensons que les états financiers ci-joints présentent de façon fidèle, à tous égards importants, la situation financière du Collège au 30 juin 2024, ainsi que les résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Nos responsabilités au titre de ces normes sont décrites plus en détail dans la section *Responsabilités de l'auditeur* quant à l'audit des états financiers de notre rapport. Nous sommes indépendants du Collège, conformément aux exigences éthiques qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous avons rempli nos autres responsabilités éthiques conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres questions

Les états financiers du Collège pour l'exercice terminé le 30 juin 2023 ont été vérifiés par Goodman Mintz, S.E.N.C.R.L., qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces états financiers le 28 septembre 2023. Les associés et le personnel de Goodman Mintz, S.E.N.C.R.L., se sont joints à Grant Thornton S.E.N.C.R.L., le 1^{er} janvier 2024.

Responsabilités de la direction et des personnes chargées de la gouvernance des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers qui ne contiennent aucune inexactitude importante découlant d'une fraude ou d'une erreur.

Lors de la préparation des états financiers, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Collège à poursuivre son exploitation, divulguer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Collège ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Les responsables de la gouvernance sont chargés de superviser le processus d'information financière du Collège.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilités de l'auditeur quant à l'audit des états financiers

Nous avons pour objectif d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'inexactitude importante découlant d'une fraude ou d'une erreur, et de publier un rapport d'audit qui inclut notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais elle ne garantit pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada détectera toujours une inexactitude importante lorsqu'elle existe. Les inexactitudes peuvent découler d'une fraude ou d'une erreur et sont considérées comme importantes si, individuellement ou globalement, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influent sur les décisions économiques que prennent les utilisateurs sur la base des présents états financiers. Dans le cadre d'un audit conforme aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons un jugement professionnel et maintenons un scepticisme professionnel tout au long de l'audit. En outre, nous effectuons ce qui suit :

- Cerner et évaluer les risques d'inexactitude importante découlant d'une fraude ou d'une erreur dans les états financiers, concevoir et mettre en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques, et obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Comprendre le contrôle interne qui présente un intérêt pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, mais pas en vue d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Collège.
- Évaluer le caractère approprié des conventions comptables utilisées et la vraisemblance des estimations comptables et de l'information à fournir y afférente préparées par la direction.
- Tirer des conclusions sur le caractère approprié du recours par la direction au principe de continuité d'exploitation et, sur la base des éléments probants obtenus, sur l'existence d'une incertitude importante liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Collège à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport d'audit sur l'information à fournir connexe figurant dans les états financiers ou, si ladite information à fournir est inadéquate, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Toutefois, des conditions ou des événements futurs pourraient entraîner la cessation des activités du Collège.
- Évaluer la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris l'information à fournir, et déterminer si les états financiers représentent les transactions et événements sous-jacents de manière à donner une image fidèle du Collège.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance concernant, entre autres, l'étendue et le calendrier prévus de l'audit et les conclusions d'audit importantes, y compris les insuffisances importantes du contrôle interne que nous avons relevées au cours de notre audit.

Markham, Canada
Date

Comptables professionnels agréés
Comptables publics agréés

État de la situation financière du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

30 juin

2024

2023

Actif

Actif à court terme		
Encaisse	16 310 124 \$	14 499 235 \$
Placements à court terme (note 3)	18 711 015	13 655 426
Comptes débiteurs	117 662	183 078
Frais payés d'avance	538 862	474 844
	<u>35 677 663</u>	<u>28 812 583</u>
Immobilisations (note 4)	1 641 390	293 030
	<u>37 319 053 \$</u>	<u>29 105 613 \$</u>

Passif

Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 5)	2 256 926 \$	1 962 103 \$
Revenus reportés	7 246 787	122 729
	<u>9 503 713</u>	<u>2 084 832</u>

Actif net

Non affecté	20 573 950	19 796 576
Investi en immobilisations	1 641 390	293 030
Réserve pour la transition au Collège	–	885 811
Réserve pour le développement de l'infrastructure de TI	–	745 364
Réserve pour la couverture de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants et l'immunité contre la responsabilité civile	4 000 000	4 000 000
Réserve pour conduite professionnelle	1 600 000	1 300 000
	<u>27 815 340</u>	<u>27 020 781</u>
	<u>37 319 053 \$</u>	<u>29 105 613 \$</u>

Engagements (note 7)

Au nom du conseil d'administration

_____ Administrateur _____ Administrateur

État de l'évolution des actifs nets du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

Exercice terminé le 30 juin

	Non affecté	Investi en immobilisations	Réserve pour la transition au Collège	Réserve pour le développement de l'infrastructure de TI	Réserve pour la couverture de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants et l'immunité contre la responsabilité civile	Réserve pour conduite professionnelle	Total 2024	Total 2023
Solde, début de l'exercice	19 796 576 \$	293 030 \$	885 811 \$	745 364 \$	4 000 000 \$	1 300 000 \$	27 020 781 \$	20 784 077 \$
Excédent (déficit) des produits sur les charges	1 132 358	(337 799)	—	—	—	—	794 559	6 236 704
Acquisitions d'immobilisations, déduction faite des frais de cession	(1 686 159)	1 686 159	—	—	—	—	—	—
Virements entre fonds	1 331 175	—	(885 811)	(745 364)	—	300 000	—	—
Solde, fin de l'exercice	20 573 950 \$	1 641 390 \$	- \$	- \$	4 000 000 \$	1 600 000 \$	27 815 340 \$	27 020 781 \$

Voir les notes accompagnant les états financiers.

État des résultats d'exploitation du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

Exercice terminé le 30 juin

2024

2023

Revenus		
Frais de permis	22 192 932 \$	21 341 150 \$
Revenus d'intérêts	1 795 097	1 146 846
Frais d'examen	719 435	945 434
Autres revenus	474 907	260 017
Frais du programme de spécialisation	328 240	725 350
Frais du programme de mentorat	900	277 305
	<u>25 511 511</u>	<u>24 696 102</u>
Charges		
Salaires et avantages	13 979 520	10 609 464
Technologies de l'information	3 305 211	2 299 797
Conduite professionnelle et discipline	1 023 544	765 930
Honoraires professionnels	901 038	1 009 935
Intérêts et frais bancaires	808 879	597 286
Communication et relations avec les parties prenantes	763 435	699 331
Créances irrécouvrables (recouvrées)	712 164	(169 323)
Location	649 616	637 997
Bureau et généralités	603 152	410 758
Normes professionnelles, recherche et éducation	518 139	494 637
Gouvernance (note 6)	421 870	442 855
Amortissement	337 799	115 230
Inscription et examen	320 550	216 257
Assurances	231 840	203 294
Voyage, repas et hébergement	134 740	125 950
Perte sur la vente d'immobilisations	5 455	—
	<u>24 716 952</u>	<u>18 459 398</u>
Excédent des produits sur les charges	<u>794 559 \$</u>	<u>6 236 704 \$</u>

État des flux de trésorerie du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

Exercice terminé le 30 juin

2024

2023

Augmentation (diminution) de l'encaisse

Fonctionnement

Excédent des produits sur les charges	794 559 \$	6 236 704 \$
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement	337 799	115 230
Perte subie à la cession d'immobilisations	5 455	—

1 137 813 6 351 934

Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement

Comptes débiteurs	65 416	(31 493)
Frais payés d'avance	(64 018)	(121 076)
Comptes créditeurs et charges à payer	294 823	1 071 070
Revenus reportés	7 124 058	(75 771)

8 558 092 7 194 664

Placements

Achat de placements (net)	(5 055 589)	(6 201 403)
Acquisition d'immobilisations	(1 691 614)	(165 916)

(6 747 203) (6 367 319)

Augmentation de l'encaisse

1 810 889 827 345

Encaisse

Début de l'exercice	14 499 235	13 671 890
---------------------	-------------------	------------

Fin de l'exercice	16 310 124 \$	14 499 235 \$
-------------------	----------------------	---------------

Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

Notes accompagnant les états financiers

30 juin 2024

1. Nature des opérations

Le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté (« CCIC » ou le Collège) est l'organisme national de réglementation et d'autorisation des particuliers qui exercent à titre onéreux la profession de consultant en immigration ou en citoyenneté au Canada, ainsi que des conseillers d'étudiants étrangers.

Le Conseil de réglementation des consultants en immigration (le « Conseil ») était un organisme sans but lucratif constitué sans capital social le 18 février 2011 en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. Le 23 novembre 2021, le Conseil a été prorogé à titre de Collège en vertu de la *Loi sur le Collège des consultants en immigration et citoyenneté* (la « Loi sur le Collège »). Le Collège est exonéré de l'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149 (1) (l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le Collège fonctionne comme une organisation à but non lucratif financièrement autonome et autosuffisante qui dépend des cotisations des titulaires de permis et qui est une entité sans titres de propriété transférables. Le Collège est organisé et fonctionne exclusivement à des fins sociales, éducatives et professionnelles et à d'autres fins non lucratives. L'assemblée générale annuelle (AGA) se tient chaque année, et chaque titulaire de permis actif a le droit d'y assister.

Le mandat du CCIC est le suivant :

- Promouvoir et protéger l'intérêt public en gouvernant et en réglementant l'exercice de la profession de consultant en immigration et en citoyenneté par les particuliers et les cabinets;
- Établir des exigences en matière de formation pour l'admission à la profession;
- Agréer les professionnels, à savoir les consultants réglementés en immigration canadienne (CRIC) et les conseillers réglementés en immigration pour étudiants étrangers (CRIEE);
- Superviser le perfectionnement professionnel et la conduite de ses titulaires de permis;
- Recevoir, examiner et régler les plaintes contre ses titulaires de permis; et
- Administrer une procédure disciplinaire pour sanctionner ses titulaires de permis dont le perfectionnement professionnel et la conduite ne répondent pas aux normes du CCIC.

Transition au Collège

Conformément à la Loi sur le Collège, le Collège est actuellement gouverné par un conseil d'administration transitoire qui supervise l'approbation de ses règlements initiaux et d'autres procédures. Cette période transitoire prendra fin lorsque le ministre publiera un arrêté définitif fixant le nombre et la composition du conseil d'administration définitif du Collège et prescrira une date à laquelle le nouveau conseil d'administration devra être en fonction.

Le Collège dispose de pouvoirs accrus pour réglementer la profession de consultant en immigration dans l'intérêt du public, y compris de nouveaux pouvoirs pour enquêter sur les praticiens non autorisés et les poursuivre. Ces changements permettent de mieux protéger les Canadiens, les nouveaux arrivants et les consultants en immigration agréés. L'obtention du pouvoir légal de s'autoréglementer en vertu de la Loi sur le Collège marque une étape clé dans le développement et la réglementation de la profession.

La Loi sur le Collège exige la création d'un fonds pour indemniser les personnes qui ont été affectées négativement par la conduite ou les activités d'un titulaire de permis. À la date de ces états financiers, le fonds d'indemnisation n'a pas encore été établi par le ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté du Canada.

Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

Notes accompagnant les états financiers

30 juin 2024

2. Principales conventions comptables

La Loi sur le Collège, en vertu de laquelle l'organisation a été prorogée, accorde au ministre (tel qu'il est défini dans la Loi sur le Collège) certains droits liés au conseil d'administration de l'organisation. La direction a obtenu un conseil juridique externe et indépendant sur la question de savoir si l'organisation est contrôlée par le gouvernement et sur l'application appropriée des normes comptables. Sur la base de cet avis juridique, l'organisation présente ses rapports conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL). Les principales conventions comptables sont détaillées comme suit :

Méthode de présentation

Aux fins de l'établissement des états financiers, les comptes du Collège ont été classifiés dans les fonds suivants :

Investi en immobilisations

Les fonds investis en immobilisations représentent l'actif, le passif, les produits et les charges liés aux immobilisations du Collège, y compris les acquisitions et les ventes.

Réserve pour la transition au Collège

La réserve affectée en interne à la transition vers le Collège a été établie par le conseil d'administration afin de soutenir la transition de l'ancien Conseil vers le Collège.

Réserve pour le développement de l'infrastructure de TI

La réserve affectée en interne au développement de l'infrastructure de TI a été établie par le conseil d'administration afin d'apporter un soutien à l'examen et à la modernisation de l'infrastructure de la technologie de l'information (« TI »).

Réserve pour la couverture de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants et l'immunité contre la responsabilité civile

La réserve affectée en interne pour la couverture de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants et l'immunité contre la responsabilité civile a été établie par le conseil d'administration pour autofinancer ou fournir une assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants supplémentaire et une protection contre les litiges civils.

Réserve pour conduite professionnelle

La réserve de conduite professionnelle affectée en interne a été établie par le conseil d'administration pour couvrir les dépenses futures estimées associées aux affaires disciplinaires. Ces montants doivent être rajustés pour tenir compte du montant estimé à chaque fin d'exercice, soit le 30 juin par la suite. Au 30 juin 2024, la direction a ajusté ce montant à 1,6 million de dollars.

Non affecté

L'actif, le passif, les revenus et les charges liés à toutes les autres activités sont comptabilisés dans le fonds non affecté.

Constatation des produits

Les frais de permis non remboursables sont reportés et constatés à titre de produits sur la durée de la période visée par le permis.

Les produits tirés des examens et des programmes, ainsi que les frais d'annulation et autres produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

Notes accompagnant les états financiers

30 juin 2024

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins, s'il y a lieu, les amortissements cumulés et dépréciations. L'amortissement est passé en charges de façon linéaire sur la durée de vie utile estimée de l'actif selon la méthode suivante :

Matériel informatique	Trois ans
Fournitures de bureau	Trois ans
Meubles et agencements	Cinq ans
Améliorations locatives	Cinq ans
Équipement de communications et de technologies de l'information	Sept ans

Le Collège examine la dépréciation des immobilisations lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation et que la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable nette, une perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la juste valeur est inférieure à la valeur comptable.

Instruments financiers

Le Collège prend en compte tout contrat créant un actif financier, un passif ou un instrument de capitaux propres comme un instrument financier, sauf dans certaines circonstances limitées. Le Collège comptabilise les éléments suivants à titre d'instruments financiers :

- encaisse
- placements à court terme
- comptes débiteurs
- comptes créditeurs

Les actifs ou les passifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur lorsqu'ils sont émis ou acquis. La juste valeur est le montant de la contrepartie qui serait convenue dans le cadre d'une transaction sans lien de dépendance entre deux parties consentantes qui agissent en toute liberté. Par la suite, le Collège évalue tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût amorti (moins la dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui concerne les actifs financiers évalués au coût ou au coût amorti, le Collège effectue régulièrement des évaluations afin de déterminer s'il existe des indices de dépréciation. Lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation, et que le Collège détermine qu'il y a un changement défavorable important dans les délais ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier, il comptabilise une perte de valeur dans l'état des résultats d'exploitation. Toute annulation des pertes de valeur précédemment comptabilisées est constatée dans les activités de l'exercice où l'annulation a lieu.

Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

Notes accompagnant les états financiers

30 juin 2024

2. Principales conventions comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux NCOSBL exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des montants déclarés dans les états financiers et les notes afférentes. Les montants présentés et l'information à fournir dans les notes sont déterminés sur la base des meilleures estimations de la direction, fondées sur des hypothèses qui reflètent l'ensemble des conditions économiques les plus probables et le plan d'action prévu. Les estimations importantes comprennent l'évaluation des comptes débiteurs et la durée de vie utile estimée des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3. Placements à court terme

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
CPG	18 711 015 \$	12 544 515 \$
Dépôt à terme	–	1 110 911
	<u>18 711 015 \$</u>	<u>13 655 426 \$</u>

Les placements se composent de certificats de placement garanti (CPG) portant intérêt entre 4,95 % et 5,90 % (2,45 % à 5,27 % en 2023) et arrivant à échéance entre le 8 juillet 2024 et le 16 avril 2025 (entre le 6 juillet 2023 et le 4 mars 2024 en 2023). Les placements comprenaient également des dépôts à terme portant intérêt à 4,6 % et arrivant à échéance au cours de l'exercice le 27 septembre 2023.

4. Immobilisations

			<u>2024</u>	<u>2023</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortisse- ment cumulé</u>	<u>Valeur nette comptable</u>	<u>Valeur nette comptable</u>
Matériel informatique	401 285 \$	235 427 \$	165 858 \$	270 245 \$
Fournitures de bureau	184 359	19 036	165 323	434
Meubles et agencements	205 356	29 238	176 118	13 356
Améliorations locatives	1 260 102	126 011	1 134 091	–
Équipement de communications et de technologies de l'information	46 018	46 018	–	8 995
	<u>2 097 120 \$</u>	<u>455 730 \$</u>	<u>1 641 390 \$</u>	<u>293 030 \$</u>

Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

Notes accompagnant les états financiers

30 juin 2024

5. Comptes créditeurs et charges à payer

Les comptes créditeurs et les charges à payer comprennent des remises gouvernementales exigibles de zéro \$ (zéro \$ en 2023).

6. Gouvernance

Le conseil d'administration est chargé d'assurer la surveillance de la gouvernance de la direction dans les affaires du Collège. Le conseil d'administration est composé de neuf administrateurs, dont cinq ont été nommés par le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté du Canada et quatre avaient été élus au conseil d'administration du Conseil et continuent de siéger au conseil d'administration du Collège. Les membres du conseil d'administration et des comités sont rémunérés de la façon suivante :

- Président du conseil d'administration - 2 000 \$ par mois.
- Vice-président du conseil d'administration - 700 \$ par mois.
- Administrateurs - 80 \$ par heure pour assister aux réunions du conseil d'administration; et 50 \$ par heure pour assister aux réunions des comités et des groupes de travail, jusqu'à concurrence de 1 809 \$ par année.
- Les membres des comités qui ne sont pas des administrateurs sont rémunérés à un taux de 50 \$ par heure jusqu'à concurrence de 1 809 \$ par année.

Les dépenses de gouvernance se composent des éléments suivants :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Honoraires des administrateurs	95 533 \$	80 618 \$
Réunions du conseil d'administration et déplacements	<u>326 337</u>	<u>362 237</u>
	<u>421 870 \$</u>	<u>442 855 \$</u>

7. Engagements

Les engagements annuels minimaux futurs au titre des contrats de location de locaux sont approximativement les suivants :

2025	301 147 \$
2026	310 081
2027	310 081
2028	310 081
2029	<u>129 924</u>
	<u>1 361 314 \$</u>

Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

Notes accompagnant les états financiers

30 juin 2024

8. Instruments financiers

Le Collège est exposé à divers risques par l'intermédiaire de ses instruments financiers. L'analyse suivante présente une mesure de l'exposition au risque et de la concentration des risques du Collège au 30 juin 2024.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier entraîne une perte financière pour l'autre partie en ne s'acquittant pas d'une obligation. Les principaux risques de crédit du Collège sont liés à ses comptes débiteurs. Les comptes débiteurs sont présentés après déduction d'une provision pour créances douteuses de 1 952 291 \$ (914 497 \$ en 2023).

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Collège éprouve des difficultés à honorer les obligations liées à ses passifs financiers. Le risque de liquidité comprend le risque que, en raison des besoins en liquidités opérationnels, le Collège ne dispose pas de fonds suffisants pour régler les transactions à la date d'échéance, qu'il soit obligé de vendre des actifs financiers à une valeur inférieure à leur valeur, ou qu'il soit incapable de régler ou de recouvrer un actif financier. Le risque de liquidité découle des comptes créditeurs.

Le Collège continue à se concentrer sur le maintien de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins en fonds de roulement lié à l'exploitation et aux dépenses en capital. Le Collège prépare des budgets et des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose de fonds suffisants pour répondre à ses obligations.

c) Risque du marché

Le risque du marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs prévus d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix courants. Le risque du marché comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Le Collège est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des taux d'intérêt du marché. Le Collège est exposé au risque de taux d'intérêt sur ses placements à court terme et gère ce risque en investissant dans des instruments à faible risque comme les CPG.

9. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment afin de se conformer à la présentation des états financiers de 2024.

Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2024

Rapport présenté au Comité des finances et de la vérification
Résultats de l'audit

2 octobre 2024

Lynn Stivaletti, CPA, CA
Directrice
T 416 360 4961
C Lynn.Stivaletti@ca.gt.com

Kashif Khan, CPA, ACA (Pak)
Gestionnaire
T 416 360 4091
C Kashif.Khan@ca.gt.com

Table des matières

Annexes

Résumé	1
Risques et résultats de l'audit	2
Ajustements et différence entre les NCOSBL et les NCSP	5
Autres éléments à communiquer	7
Mises à jour techniques	8

Annexe A — Ébauche de la lettre de déclaration de la direction

Résumé

Objet du rapport et portée

Le but de ce rapport est d'engager un dialogue ouvert avec vous concernant notre audit des états financiers du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté (« organisation ») pour l'exercice terminé le 30 juin 2024. Cette communication aidera le Comité des finances et de la vérification (« Comité ») à comprendre les résultats des procédures d'audit et comporte des commentaires sur les inexactitudes, les principales conventions comptables, les estimations de nature sensible et d'autres questions.

Les informations contenues dans ce document sont destinées à des fins exclusives d'information et à l'usage du conseil d'administration (« CA »), du comité et de la direction. Il n'est pas destiné à être distribué ou utilisé par d'autres personnes que celles indiquées.

Nous avons été engagés pour fournir les produits livrables suivants :

Produit livrable

Communication de la stratégie d'audit

Communication des résultats de l'audit

Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers

Déclarations de revenus — T2 et T1044

État d'avancement de notre audit

Nous avons pour l'essentiel achevé notre audit des états financiers de organisation et les résultats de cet audit sont inclus dans le présent rapport.

Nous finaliserons notre rapport après avoir résolu les points suivants :

- Réception de la lettre de déclaration de la direction signée (une ébauche est jointe à l'annexe A);
- Approbation des états financiers par le CA;
- La réponse du conseiller juridique de l'organisation doit être datée dans les cinq jours suivant l'approbation des états financiers par le CA; et
- Les procédures relatives aux événements ultérieurs jusqu'à la date des états financiers sont approuvées par le CA.

Nous avons exécuté avec succès notre stratégie d'audit conformément au plan présenté au (« Comité ») le 16 mai 2024.

Indépendance

Nous confirmons qu'aucune modification n'a été apportée à notre statut en ce qui concerne l'indépendance depuis que nous vous avons confirmé notre indépendance le 16 mai 2024.

Risques et résultats de l'audit

Risques liés à l'audit

Zone de risque	Pourquoi il y a un risque	Notre réponse et nos conclusions
Contournement des contrôles internes par la direction	Ce risque découle de la capacité de la direction à passer outre aux contrôles internes.	<ul style="list-style-type: none">• Discussion du risque de fraude avec l'équipe d'audit, y compris de la façon dont la fraude est la plus susceptible de se produire• Vérification de la pertinence des écritures de journal enregistrées dans le grand livre et d'autres ajustements effectués lors de la préparation des états financiers• Examen des estimations comptables pour les biais• Évaluation de la justification (ou l'absence de justification) des transactions importantes qui sont ou semblent être en dehors du cours normal des activités• Procédure pas-à-pas des contrôles sur les processus connexes Nos conclusions : <i>Aucun sujet de préoccupation n'a été relevé.</i>
Constatation des produits	Il y a un risque présumé de fraude dans les revenus. Le risque est principalement lié à la tendance inhérente des organisations à but non lucratif à gérer le budget.	<ul style="list-style-type: none">• Procédure pas-à-pas des processus clés sur les revenus et les comptes débiteurs• Révision des politiques de constatation des produits• Calcul du caractère raisonnable des revenus de frais• Test de détail sur la base d'un échantillon• Examen analytique des soldes des revenus par rapport à l'exercice et au budget précédents, en faisant le suivi de tout écart inhabituel ou important.• Vérification des soldes des comptes débiteurs sur la base d'un échantillon• Provision révisée pour créances douteuses pour décider du caractère raisonnable Nos conclusions : <i>Aucun sujet de préoccupation n'a été relevé.</i>

Zone de risque	Pourquoi il y a un risque	Notre réponse et nos conclusions
Exhaustivité, réalité et exactitude des dépenses, des créiteurs et des charges à payer	Le risque est principalement lié à la tendance inhérente des organisations à but non lucratif à gérer le budget	<ul style="list-style-type: none"> • Procédure pas-à-pas des processus clés • Recherche de passifs non comptabilisés • Examen analytique des soldes des dépenses par rapport à l'exercice et au budget précédents, en faisant le suivi de tout écart inhabituel ou important • Test de détail sur les dépenses pour le document source rempli sur la base d'un échantillon • Test de détail sur les dépenses liées aux traitements, aux salaires et aux avantages sociaux sur la base d'un échantillon <p>Nos conclusions : <i>Aucun sujet de préoccupation n'a été relevé.</i></p>

Autres conclusions de l'audit

Voici un résumé des domaines d'intérêt et des questions et conclusions connexes que nous aimerions communiquer (« Comité »)

Domaine d'intérêt	Question	Notre réponse et nos conclusions
Cadre comptable	Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) du Canada. GT estime que les faits montrent que l'organisation peut être contrôlée par le gouvernement et, le cas échéant, qu'elle serait tenue de produire des rapports répondant aux normes comptables pour les entités du secteur public (NCSP), mais GT est disposée à accepter que l'organisation continue de produire des rapports en vertu des NCOSBL au motif qu'il n'y a pas de différences comptables importantes (autres que l'accumulation des congés de maladie) entre les NCSP pour les OSBL contrôlés par le gouvernement et les NCOSBL.	La présentation de rapports en vertu des NCOSBL est acceptable sous réserve des conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none">- L'organisation inclut dans les états financiers des informations indiquant que la direction ne pense pas que l'organisation est contrôlée par le gouvernement et qu'elle présente donc des rapports conformément aux NCOSBL.- La conclusion de contrôle est incluse comme point dans la lettre de déclaration de la direction.- Si, à l'avenir, il y a des différences comptables importantes ou des changements de circonstances (en raison d'un changement d'opérations, de changements d'orientation dans les NCSP ou les NCOSBL), la conclusion actuelle concernant le cadre appliqué par l'organisation devra peut-être être réévaluée.
Estimations comptables	La préparation des états financiers conformément aux NCOSBL exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants déclarés dans les états financiers. Les estimations faites par la direction se rapportent à la période d'amortissement des immobilisations, à la provision pour créances douteuses et à certaines charges à payer.	La provision pour créances douteuses à la fin de l'exercice s'élève à 1,95 million de dollars (0,91 million en 2023). La direction pense que ses estimations sont appropriées et nous sommes d'accord avec le point de vue de la direction.
Fraude et actes illégaux	Nos procédures d'audit ont été effectuées dans le but de se faire une opinion sur les états financiers et, bien que ces procédures puissent porter à notre attention d'éventuelles activités frauduleuses ou illégales, elles sont moins susceptibles de détecter des inexactitudes importantes découlant de la fraude ou d'autres actes illégaux étant donné que ces actes sont généralement accompagnés d'actes visant à dissimuler leur existence.	Nous n'avons détecté aucune activité frauduleuse ou illégale, ni aucune inexactitude importante résultant d'activités frauduleuses ou illégales au cours de l'audit. De plus, les demandes de renseignements auprès de la direction n'ont révélé aucune fraude ou aucun acte illégal.
Procédures judiciaires	Nous sommes tenus d'examiner les frais juridiques engagés au cours de l'exercice afin de vérifier qu'il n'existe pas de passif éventuel qui pourrait avoir un effet aujourd'hui et à l'avenir sur les résultats financiers de l'organisation.	Nous sommes en contact avec le conseiller juridique de l'organisation. D'après les observations de la direction et nos travaux d'audit, nous avons connaissance d'un petit nombre de poursuites contre l'organisation qui sont en cours de règlement ou qui ont été réglées et qui sont en attente de l'ordonnance de rejet. On ne s'attend pas à ce que ces poursuites donnent lieu à une quelconque responsabilité envers l'organisation sur la base des représentations de la direction. Si une poursuite ou une poursuite éventuelle est déterminée par le conseiller juridique de l'organisation, nous en informerons le comité.

Ajustements et différence entre les NCOSBL et les NCSP

Ajustements

Au cours de l'audit, les ajustements suivants ont été apportés :

Description	Augmentation (diminution) État de la situation financière		État des résultats d'exploitation	
	Actif	Passif	Actif net	Excédent des produits sur les dépenses
Annulation du compte débiteur et des revenus reportés pour les facturations effectuées le 1 ^{er} juin 2024	(16 683 429) \$	(16 683 429) \$	-\$	- \$
Annulation de factures impayées enregistrées comme prépayées	(91 711)	(91 711)	-	-
Total des ajustements	(16 775 140) \$	(16 775 140) \$	-\$	- \$

Différence entre les NCOSBL et les NCSP

Description	Augmentation (diminution) État de la situation financière		État des résultats d'exploitation	
	Actif	Passif	Actif net	Excédent des produits sur les dépenses
Accumulation de congés de maladie — NCOSBL par rapport aux NCSP	- \$	311 944 \$	-	\$(311 944) \$

La direction a calculé le montant estimé des congés de maladie qui seraient comptabilisés à titre de charges à payer en vertu du cadre comptable des NCSP.

Cette comptabilité d'exercice n'a pas été inscrite dans les comptes en tant que déclarations du CCIC en vertu du cadre comptable des NCOSBL. Le calcul a été effectué pour illustrer qu'il n'y a pas de différences importantes entre les cadres comptables.

Résumé des questions de divulgation

L'audit n'a pas décelé d'inexactitudes importantes et non corrigées concernant les questions de divulgation.

Autres éléments à communiquer

Contrôle interne

L'audit vise à exprimer une opinion sur les états financiers. Nous comprenons le contrôle interne en matière de rapports financiers dans la mesure nécessaire afin de planifier l'audit et déterminer la nature, le calendrier et l'étendue de notre travail. Par conséquent, nous n'exprimons pas d'opinion sur l'efficacité du contrôle interne.

Si nous prenons connaissance d'une lacune dans votre contrôle interne en matière de rapports financiers, les normes d'audit nous obligent à communiquer au (« Comité ») ces lacunes que nous qualifions d'importantes. Toutefois, un audit des états financiers n'est pas conçu pour fournir une assurance sur le contrôle interne.

D'après les résultats de notre audit, nous avons relevé les observations suivantes qui peuvent faire l'objet d'un rapport :

Nos conclusions	Question	Notre réponse et nos conclusions
Examen des entrées de journal	Bien que l'organisation ait mis en place des politiques et des contrôles, nous avons constaté qu'il n'y avait pas de documentation officielle sur l'examen et l'approbation des entrées de journal.	Nous recommandons que l'organisation mette en œuvre la documentation officielle de l'examen des entrées de journal. Les preuves d'examen peuvent comprendre des initiales, des signatures ou des courriels confirmant les approbations.

Mises à jour techniques

Mise à jour des normes de comptabilité et de certification

Depuis la publication de notre rapport daté du 16 mai 2024, il n'y a eu aucune modification importante dans les normes de comptabilité et de certification qui pourrait avoir un impact sur les états financiers de l'exercice en cours.

Annexe A — Ébauche de la lettre de déclaration de la direction

Lettre de déclaration de la direction

Le 28 octobre 2024

Doane Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 400
123, Commerce Valley Drive East
Markham (Ontario) L3T 7W8

Monsieur/Madame,

Nous vous fournissons la présente lettre dans le cadre de votre audit des états financiers du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté (« Collège ») en date du 30 juin 2024, et pour l'année ou la période se terminant à cette date, afin d'exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers présentent fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) du Canada.

Nous reconnaissons que nous nous sommes acquittés de nos responsabilités à l'égard de la préparation des états financiers conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) du Canada et de la conception et la mise en œuvre de contrôles internes visant à prévenir et à détecter la fraude et les erreurs. Nous avons évalué le risque que les états financiers contiennent des inexactitudes importantes découlant d'une fraude, et nous avons déterminé que ce risque était faible. De plus, nous reconnaissons que votre examen a été planifié et mené conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada afin de vous permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers. Nous comprenons que, bien que votre travail comprenne un examen du système comptable, des contrôles internes et des données connexes dans la mesure où vous l'avez jugé nécessaire dans les circonstances, il ne permet pas de détecter la fraude, les pénuries, les erreurs et autres irrégularités, et on ne peut pas nécessairement s'attendre à ce que ces dernières soient divulguées, le cas échéant.

Certaines déclarations dans cette lettre sont décrites comme étant limitées à des questions qui sont importantes. Un élément est considéré comme étant important, indépendamment de sa valeur monétaire, s'il est probable que son omission des états financiers ou son inexactitude dans ceux-ci influencerait la décision d'une personne raisonnable qui s'appuie sur les états financiers.

Nous confirmons, à notre connaissance, en date du 28 octobre 2024, les déclarations suivantes qui vous ont été faites au cours de l'audit.

États financiers

1. Les états financiers mentionnés ci-dessus donnent une image fidèle, à tous les égards importants, de la situation financière du Collège au 30 juin 2024, de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice ou la période se terminant à cette date, conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) du Canada, tel qu'il a été convenu dans les modalités de la mission d'audit.

Exhaustivité de l'information

2. Nous avons mis à votre disposition tous les documents financiers et les données connexes ainsi que tous les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des comités d'administrateurs, comme convenu dans les modalités

de la mission d'audit. Des résumés des mesures à prendre découlant des réunions récentes pour lesquelles les procès-verbaux n'ont pas encore été préparés vous ont été fournis. Toutes les mesures importantes du conseil d'administration et des comités sont incluses dans les résumés.

3. Nous vous avons fourni un accès sans restriction aux personnes au sein du Collège auprès desquelles vous avez jugé nécessaire d'obtenir des éléments probants.
4. Aucune transaction importante n'a été incorrectement comptabilisée dans les registres comptables qui sous-tendent les états financiers. Nous avons approuvé les écritures d'ajustement que vous avez proposées et elles seront inscrites dans les états financiers du Collège.
5. Aucun retraitement n'a été effectué pour corriger une inexactitude importante dans les états financiers de l'exercice précédent qui a une incidence sur les données comparatives.
6. Nous n'avons connaissance d'aucun cas connu ou probable de non-conformité aux exigences des autorités réglementaires ou gouvernementales, y compris à leurs exigences en matière de communication de l'information financière.
7. Nous n'avons pas connaissance de violations ou de violations possibles de lois ou de règlements dont les effets devraient être pris en compte pour être divulgués dans les états financiers ou pour servir de base à la comptabilisation d'une perte éventuelle.
8. Nous vous avons fait part de toutes les lacunes connues dans la conception ou le fonctionnement du contrôle interne en matière de rapports financiers dont nous avons connaissance.
9. Nous avons défini toutes les parties liées connues et les transactions entre apparentés, y compris les ventes, les achats, les prêts, les transferts d'actifs, de passifs et de services, les garanties des accords de location, les transactions non monétaires et les transactions sans contrepartie.
10. Vous avez fourni un service non lié à l'audit en nous aidant à rédiger les états financiers et les notes afférentes. En ce qui concerne ce service non lié à l'audit, nous confirmons que nous avons pris toutes les décisions de gestion et exécuté toutes les fonctions de gestion, que nous avons les connaissances nécessaires pour évaluer l'exactitude et l'exhaustivité des états financiers, et que nous acceptons la responsabilité de ces états financiers.

Fraude et erreur

11. Nous n'avons pas connaissance de fraude ou de suspicion de fraude touchant le Collège et impliquant la direction, les employés qui jouent un rôle important dans le contrôle interne ou d'autres personnes, où la fraude pourrait avoir un effet non négligeable sur les états financiers.
12. Nous n'avons connaissance d'aucune allégation de fraude ou de suspicion de fraude touchant les états financiers du Collège communiquée par des employés, d'anciens employés, des analystes, des organismes de réglementation ou d'autres personnes.
13. Nous reconnaissons notre responsabilité dans la conception, la mise en œuvre et le maintien du contrôle interne afin de prévenir et de détecter la fraude.
14. Nous croyons qu'il n'y a pas d'inexactitudes importantes et non corrigées dans les états financiers.

Comptabilisation, évaluation et présentation

15. Nous croyons que les méthodes, les hypothèses importantes et les données que nous utilisons pour faire des estimations comptables et présenter les informations connexes sont appropriées pour effectuer la comptabilisation, l'évaluation et la présentation d'informations qui sont conformes aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) du Canada.
16. Nous croyons que le Collège n'est pas contrôlé par le gouvernement et que, par conséquent, le cadre comptable approprié à appliquer serait les normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) du Canada. Nous avons obtenu un avis juridique à l'appui de cette position. Nous avons calculé l'accumulation de congés de maladie qui devraient être déclarés si le Collège présentait un rapport en vertu des NCSP, afin de démontrer que l'application des NCSP n'aurait pas d'incidence importante sur les états financiers du Collège.
17. Nous n'avons pas de plans ou d'intentions susceptibles d'affecter de manière importante la valeur comptable ou la classification des actifs et des passifs, tant financiers que non financiers, reflétés dans les états financiers.
18. Toutes les opérations entre apparentés ont été évaluées de manière appropriée et présentées dans les états financiers.
19. La nature de toutes les incertitudes importantes liées à l'évaluation a été indiquée de façon appropriée dans les états financiers, y compris toutes les estimations lorsqu'il est raisonnablement possible que l'estimation change à court terme et que l'effet de ce changement soit important pour les états financiers.
20. Toutes les réclamations en suspens et possibles, qu'elles aient été discutées ou non avec un conseiller juridique, vous ont été communiquées et sont reflétées de manière appropriée dans les états financiers.
21. La totalité des passifs et des éventualités, y compris ceux associés aux garanties, qu'elles soient écrites ou orales, vous a été communiquée et est reflétée de manière appropriée dans les états financiers.
22. Tous les instruments financiers « hors bilan » ont été correctement comptabilisés ou divulgués dans les états financiers.
23. En ce qui concerne les questions environnementales :
 - a) à la fin de l'exercice ou de la période, il n'y avait aucun passif ou éventualité qui ne vous a pas déjà été communiqué;
 - b) les passifs ou les éventualités ont été comptabilisés, évalués et divulgués, au besoin, dans les états financiers; et
 - c) les engagements ont été évalués et divulgués, au besoin, dans les états financiers.
24. Le Collège dispose d'un titre de propriété satisfaisant (ou d'un intérêt de location) sur tous les actifs, et il n'y a pas de privilèges ou de charges sur les actifs du Collège et aucun n'a été donné en garantie.
25. Nous vous avons communiqué, et le Collège s'est conformé à, tous les aspects des accords contractuels qui pourraient avoir un effet important sur les états financiers en cas de non-respect, y compris toutes les clauses restrictives, conditions ou autres exigences de toutes les dettes en cours.
26. Les opérations relatives à la taxe sur les produits et services (TPS) et à la taxe de vente harmonisée (TVH) enregistrées par le Collège sont conformes aux règlements fédéraux et provinciaux. Les montants à payer/à recevoir de la TPS et de la TVH comptabilisés par le Collège sont considérés comme complets.

27. Il n'y a pas eu d'événements postérieurs à la date de l'état de la situation financière jusqu'à la date du présent document qui nécessiteraient une comptabilisation ou une divulgation dans les états financiers. De plus, aucun événement survenu après la date des états financiers comparatifs n'a nécessité d'ajustement de ces états financiers et des notes afférentes.

Autres

28. Nous nous sommes demandé s'il y avait eu ou non des événements ou s'il existait des conditions qui créeraient des doutes importants sur la capacité du Collège à poursuivre son exploitation, et nous avons conclu qu'aucun événement ou condition de ce genre n'est évident.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Russ Harrington, chef des opérations

Joyce Chow Ng, contrôlease